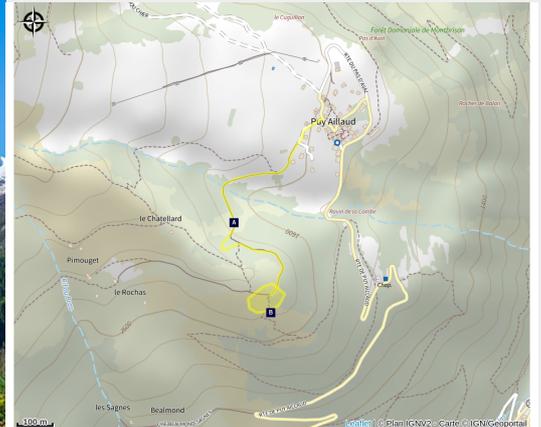


Puy-Aillaud - Zone de décollage

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins



Puy-Aillaud - Site de décollage (Rogier Van Rijn)



Découvrez le charmant petit hameau de Puy-Aillaud et partez dans les airs rencontrer les plus beaux sommets des Écrins !

Spot mythique, facilement accessible et réputé pour protéger des vents, ce site de décollage est accessible aussi bien aux débutants qu'aux experts. En début de matinée, l'aérologie est relativement calme, tandis que les ascendances sont réputées pour se mettre en place et être plus soutenues au fur et à mesure de la journée. Ainsi, il est conseillé aux débutants de voler en matinée avant 11h, tandis que les vols suivants sont préconisés aux parapentistes confirmés. Puy-Aillaud est également réputé pour son accès au survol des 4000 m de la barre des Écrins en juillet et août, ainsi que pour être un spot avec le plus de journées praticables, avec plus de 300 jours volables dans l'année !

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Thèmes : Col et sommet, Faune, Flore et forêt, Pastoralisme, Point de vue

Description

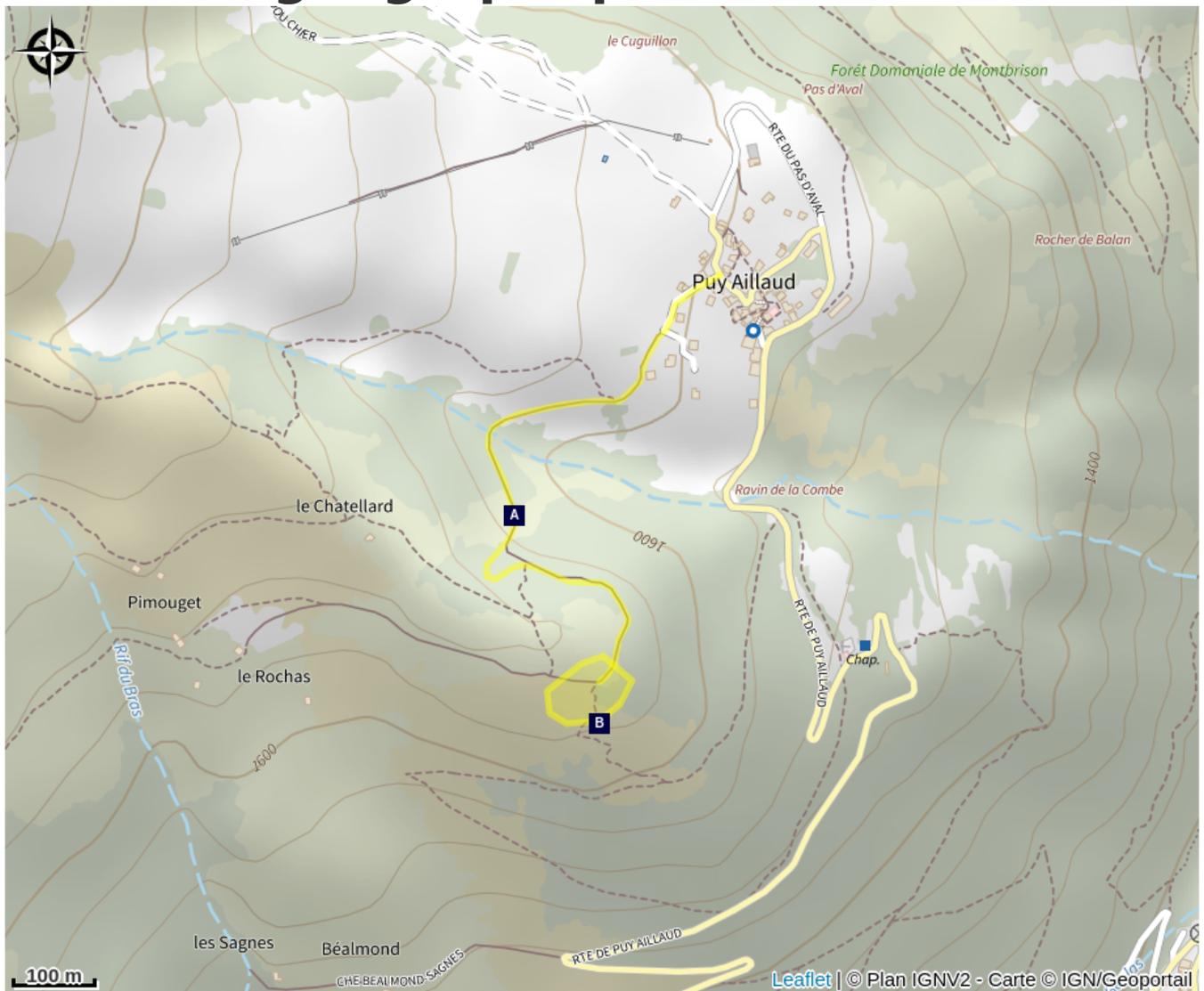
De la place de l'église de Vallouise-Pelvoux, prendre la route qui vous mènera au hameau du Villard de Vallouise. A l'entrée de ce hameau, tourner à droite en direction de Puy-Aillaud. Parvenu aux premières maisons, poursuivre la route qui passe en contrebas du hameau, et garer son véhicule en contrebas du départ du téléski, dans l'épingle.

1. Au départ du hameau de Puy-Aillaud, continuer à pied quelques mètres sur la route goudronnée qui vous fera passer devant les dernières maisons du hameau et qui vous fera rejoindre le Chemin de la Blanche.

2. Juste après la dernière maison sur la gauche, continuez sur le Chemin de la Blanche en direction du Chatellard.

3. Après avoir traversé la forêt, vous arriverez sur un plateau herbeux, où se trouve la zone de décollage.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

i Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier [Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter](#).

En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette [enquête](#).



! Recommandations

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir.

Lien du bulletin météo : <https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos>

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

Les professionnels du territoire :

Pollen Parapente : 06 28 05 69 75
<https://www.pollenparapente.com/infos-pratiques>

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du PNE) :

Ce message doit permettre au pilote de se comporter avec le maximum d'égards sans disposer de connaissances particulières. Le pilote qui tient compte des recommandations peut ainsi être sûr qu'il peut pratiquer son sport comme ami de

la nature et sans mauvaise conscience.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.
2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.
3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.
4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.
5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- *Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires*
- *Refermer toutes les clôtures*
- *Rapporter tous ses déchets*
- *Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies*

En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Source



Pays des Ecrins

<https://www.paysdesecrins.com>